

Territoire (Spatial policy and practices)

Domaine	Ingénierie et Architecture
Filière	Géomatique
Orientation	Géomatique et gestion du territoire (GGT)
Mode	Temps partiel/En emploi

1. Intitulé du module

Nom	:	Territoire (Spatial policy and practices)
Code	:	Territoire
Années académiques	:	2017-2018, 2018-2019
Type de formation	:	Bachelor

Niveau

- Module de base
 Module d'approfondissement
 Module avancé
 Module spécialisé

Type

- Module principal
 Module lié à un module principal
 Module complémentaire

Caractéristique

- Module obligatoire

En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant est exclu de la filière, voire du domaine si le règlement de filière le précise conformément à l'article 25 du règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO.

Organisation temporelle

Les tables contiennent le nombre de périodes par unité et par type d'enseignement. Les valeurs pour le volume de travail correspondent au nombre d'heures totales à fournir par l'étudiant.

Abréviation	Volume	Unité
AmFoncier	60	Aménagements fonciers
EconoRég	60	Economie régionale et communale

Semestre		E1	S1	S2	E2	S3	S4	E3	S5	S6	E4	S7	S8
AmFoncier	Cours											32	
EconoRég	Cours											32	

2. Organisation

Crédits ECTS	:	4
Langue(s) principale(s) d'enseignement	:	Français

3. Prérequis

- Avoir validé les modules : Néant
- Avoir suivi ou suivre en parallèle les modules : Néant
- Pas de prérequis

4. Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage

Les compétences visées sont les suivantes:

- Acquérir les connaissances de base sur la place et rôles des régions et communes en Suisse et sur les réformes en cours
- Connaître les institutions et mécanismes de la gouvernance publique
- Identifier les enjeux actuels et futurs de l'action des services publics
- Connaître les bases de la gouvernance publique et quelques instruments de pilotage
- Connaître les enjeux et outils de la gestion financière au niveau communal

5. Contenu et formes d'enseignement

Aménagements fonciers

Le sol, au sens juridique, est une composante essentielle dans la production territoriale. Derrière le sol, il y a le foncier et derrière le foncier il y a le ou les propriétaires avec lesquels l'ingénieur doit composer. La connaissance des politiques foncières et des outils de démarches foncières tels que les conventions ou les syndicats d'améliorations foncières doit être acquise par les étudiants au terme de ce cours.

Forme(s) d'enseignement : Cours

Economie régionale et communale

L'objectif du cours est de connaître la place et rôles des régions et communes en Suisse et de la gouvernance publique

Forme(s) d'enseignement : Cours

6. Modalités d'évaluation et de validation

Seuil de compensation entre unités du module : 3.2

Seuil de répétition du module : 4.5

Le calcul de la note finale de chaque unité est détaillé ci-après. Pour chaque unité, sa pondération est indiquée entre crochets après son nom.

Aménagements fonciers (AmFoncier) [poids: 60]

Note finale = moyenne cours x 0.5 + moyenne examen x 0.5

Economie régionale et communale (EconoRég) [poids: 60]

Note finale = moyenne cours x 1

Note finale du module

La note du module est calculée à partir des notes des différentes unités du module.

Note finale =
$$\frac{60 \times \text{EconoRég} + 60 \times \text{AmFoncier}}{120}$$

7. Modalités de remédiations

- Pas de remédiation
- Remédiation possible uniquement lors du premier suivi du module
- Remédiation possible uniquement lors du second suivi du module
- Remédiation possible après chaque suivi du module

8. Remarques

9. Bibliographie

Aménagements fonciers

Economie régionale et communale

10. Enseignants

Responsable du module : Denis Leroy

Unité

Aménagements fonciers

Economie régionale et communale

Responsable

Denis Leroy

Damien Hoffmann

Descriptif validé le 19.04.2017 par Michel Kasser